



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0608**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Santé et qualité de l'air - Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) pour son programme d'actions 2021**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0608**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Santé et qualité de l'air - Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) pour son programme d'actions 2021**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Les grains de pollens sont nécessaires au développement des végétaux. Toutefois, pour les 10 à 20 % des Grand Lyonnais qui y sont allergiques, ils constituent une véritable pollution biologique de l'air. Sur le territoire de la Métropole de Lyon, les pollens de graminées ou d'arbres tels que le bouleau sont à l'origine d'allergies importantes mais c'est le pollen d'ambrosie qui suscite le plus de préoccupations.

Le RNSA est une association créée en 1996 pour poursuivre les travaux réalisés depuis 1985 par le Laboratoire d'aérobiologie de l'Institut Pasteur à Paris.

Ce réseau a pour objet principal l'étude du contenu de l'air en particules biologiques pouvant avoir une incidence sur le risque allergique pour la population. Le RNSA étudie le contenu de l'air en pollens et en moisissures. Il analyse, par ailleurs, les données cliniques associées sur le territoire national.

Le RNSA fonctionne grâce à un conseil d'administration composé de cliniciens, d'analystes, de membres fonctionnels et d'un conseil scientifique.

Cette association, par son intervention dans les champs de la surveillance de la qualité de l'air, participe à la mise en œuvre des politiques de la Métropole en matière de santé et d'amélioration de la qualité de l'air.

II - Bilan du programme 2020

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0279 du 16 novembre 2020, la Métropole a versé une subvention à l'association à hauteur de 17 640 € pour participer au financement de son programme d'action sur les champs suivants :

1° - Information directe aux citoyens

Les activités du RNSA contribuent à l'amélioration du bien-être dans la ville en apportant une aide directe aux habitants de la Métropole les plus vulnérables face aux allergies. Sur simple demande, il est possible de recevoir chaque semaine par e-mail les prévisions du risque allergique sur la Métropole sous forme d'un bulletin allergo-pollinique. De mi-février à septembre, le bulletin est aussi disponible sur le site internet grandlyon.com. Ce bulletin est diffusé une à 2 fois par semaine. Il permet aux personnes allergiques de mieux connaître le risque et de prendre les dispositions nécessaires.

Depuis 2020, le RNSA publie également sur les réseaux sociaux des cartes de prévision du risque allergique associé aux 4 pollens les plus allergisants du moment, pour les journées du lendemain et du surlendemain.

2° - Lutte contre l'ambrosie

Le RNSA est un acteur majeur des campagnes annuelles de lutte contre l'ambrosie. L'association participe à l'amélioration des connaissances, impulse et participe à la sensibilisation du public dans les communes et assure le bon fonctionnement de la plateforme de signalement hébergée par l'Agence régionale de santé (ARS).

3° - Conseil scientifique

Les scientifiques du RNSA repèrent et participent aux innovations dans ce domaine pour les proposer en accompagnement des politiques publiques en termes de santé mais aussi d'aménagement. Les travaux et guides pratiques édités par le RNSA à destination des professionnels sont, par exemple, pris en compte dans le choix des espèces ornementales lors d'opérations d'aménagement.

Le bilan d'activité complet de l'année 2020 est annexé à la convention de financement entre la Métropole et l'association RNSA.

III - Programme d'actions pour l'année 2021 et plan de financement prévisionnel

En 2021, le RNSA poursuivra ses missions de mesures et informera la population durant toute la saison pollinique de mi-février à mi-septembre.

L'association prévoit également de mettre l'accent sur 2 actions innovantes :

- participation au projet européen Autopollen sur les capteurs en temps réel,
- participation au projet OCST Adopt sur la détection de pathogènes et aéroallergènes.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2021 sont les suivants :

	Prévisionnel 2020 actualisé (en €)	Prévisionnel 2021 (en €)
produits	1 204 500	1 131 177
<i>dont subventions Métropole de Lyon</i>	<i>17 640</i>	<i>18 000</i>
<i>dont autres subventions</i>	<i>481 600</i>	<i>452 200</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>17 700</i>	
charges	1 204 500	1 131 177
<i>dont charges salariales</i>	<i>234 000</i>	<i>209 000</i>
<i>dont autres charges</i>	<i>1 500</i>	

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'association RNSA dans le cadre de son activité pour l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'association RNSA dans le cadre de son activité pour l'année 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association RNSA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 18 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2629.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.